

AR Prefecture

046-214601304-20230731-2023_35-DE
Reçu le 01/08/2023

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 31 juillet 2023

Date de la convocation: 25/07/2023

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ*

Présents : 6

Quorum atteint : oui

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ

Représentés: Agnès CHAPELET-VOYE par Christine COGNÉ, Serge LEVERGEOIS par Patrick JOUCLAS, Marianne PEROCHEAU par Sébastien PEREZ, Valérie JAMPIERRE par Quentin FOURNIÉ

Excusés:

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Christine COGNÉ

Objet: Acceptation d'un don pour l'orgue - D_2023_35

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mme Nadine Grémeaux a décidé de faire don à la commune d'une somme de 60 € (soixante euros) pour l'entretien de l'orgue de l'église Saint-Hilaire.

Conformément à l'article L. 2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'acceptation du don de 60 € (soixante euros) émanant de Mme Nadine Grémeaux
- d'autoriser M. le maire à signer tout document à venir
- d'inscrire la recette au budget communal 2023 à l'article 756 "libéralités reçues"

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Christine COGNÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01 / 08 / 2023
et publié ou notifié
le 10 / 08 / 2023

